

CAHIER DES CHARGES

Diagnostic et Définition d'une Politique de Lecture Publique

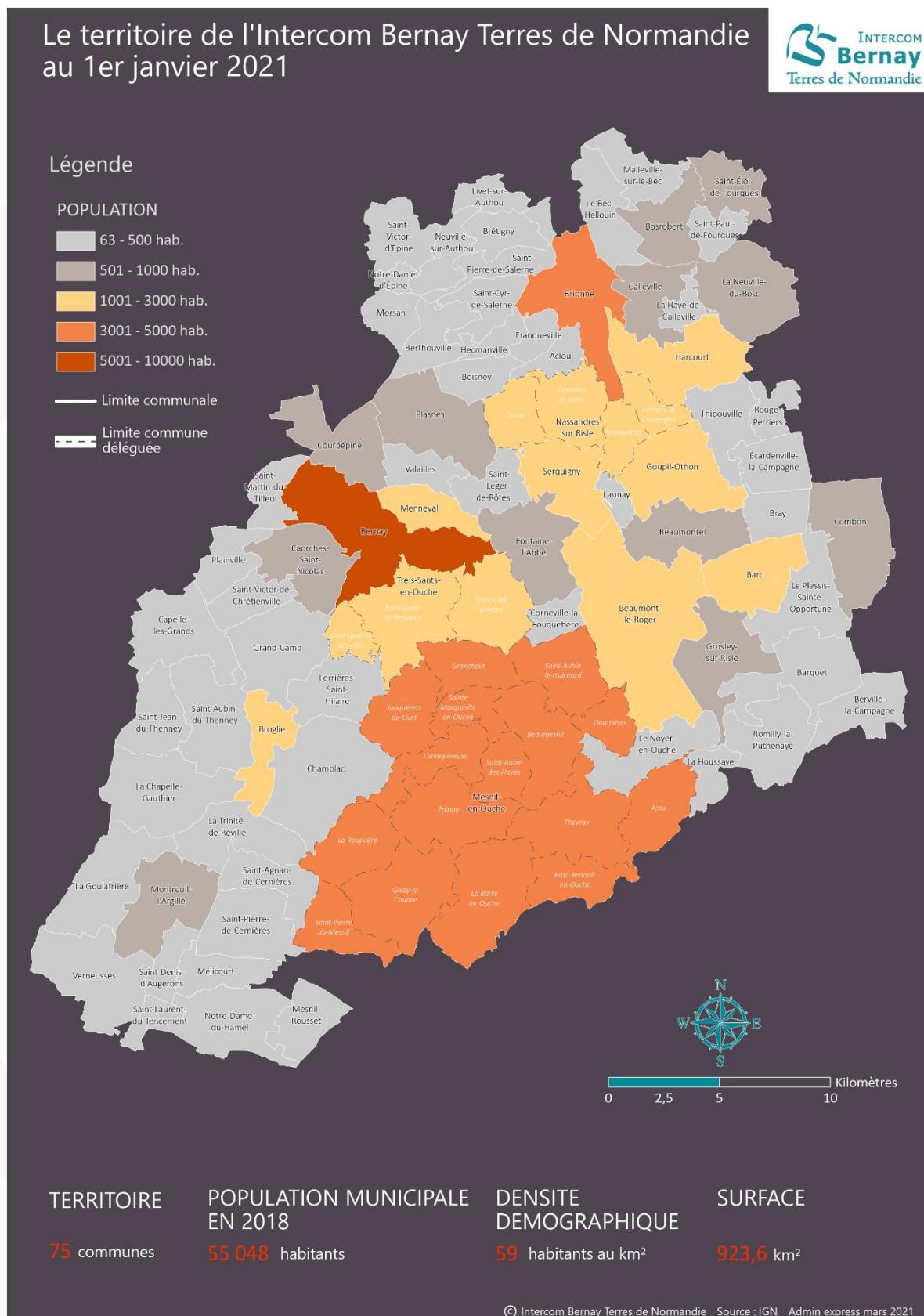
Axe d'un Contrat de Territoire Lecture

Date limite de dépôt des offres : 31 décembre 2021

Contact : Rachel BERNARD

1. CONTEXTE

Au 1^{er} janvier 2017 la fusion de 5 ex-intercommunalités donne naissance à l'Intercom Bernay Terres de Normandie :



La collectivité dispose d'un projet de territoire qui se définit en 4 axes :

1. Mailler le territoire autour d'un réseau de centres-bourgs et de tiers-lieux
2. **Développer la solidarité, le vivre-ensemble par la culture, le sport et la richesse associative**
3. Valoriser et rendre attractif notre patrimoine et notre cadre de vie
4. Dynamiser une économie diversifiée, équilibrée, durable et inventive

Un projet culturel a été établi sur le territoire pour la période 2019-2023. Sa ligne directrice est une dynamique de réseau pour et par la population locale.

La nouvelle gouvernance de la collectivité souhaite développer un projet ambitieux autour de la lecture ; d'initier des projets communautaires, innovants et structurants, pour tous les publics. Elle souhaite lutter contre les inégalités d'accès au livre et à la lecture.

La politique de l'intercommunalité en matière de lecture publique se veut ambitieuse. Elle tend à une politique de projet plus qu'à une politique de gestion d'équipements culturels. C'est dans cette dynamique, que la collectivité en accord avec les municipalités concernées, remunicipalisera les bibliothèques intercommunales en janvier 2022.

Depuis 2016, les bibliothèques intercommunales fonctionnent en réseau. Forte de cette expérience, l'Intercom souhaite élargir ce principe à l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les objectifs suivants :

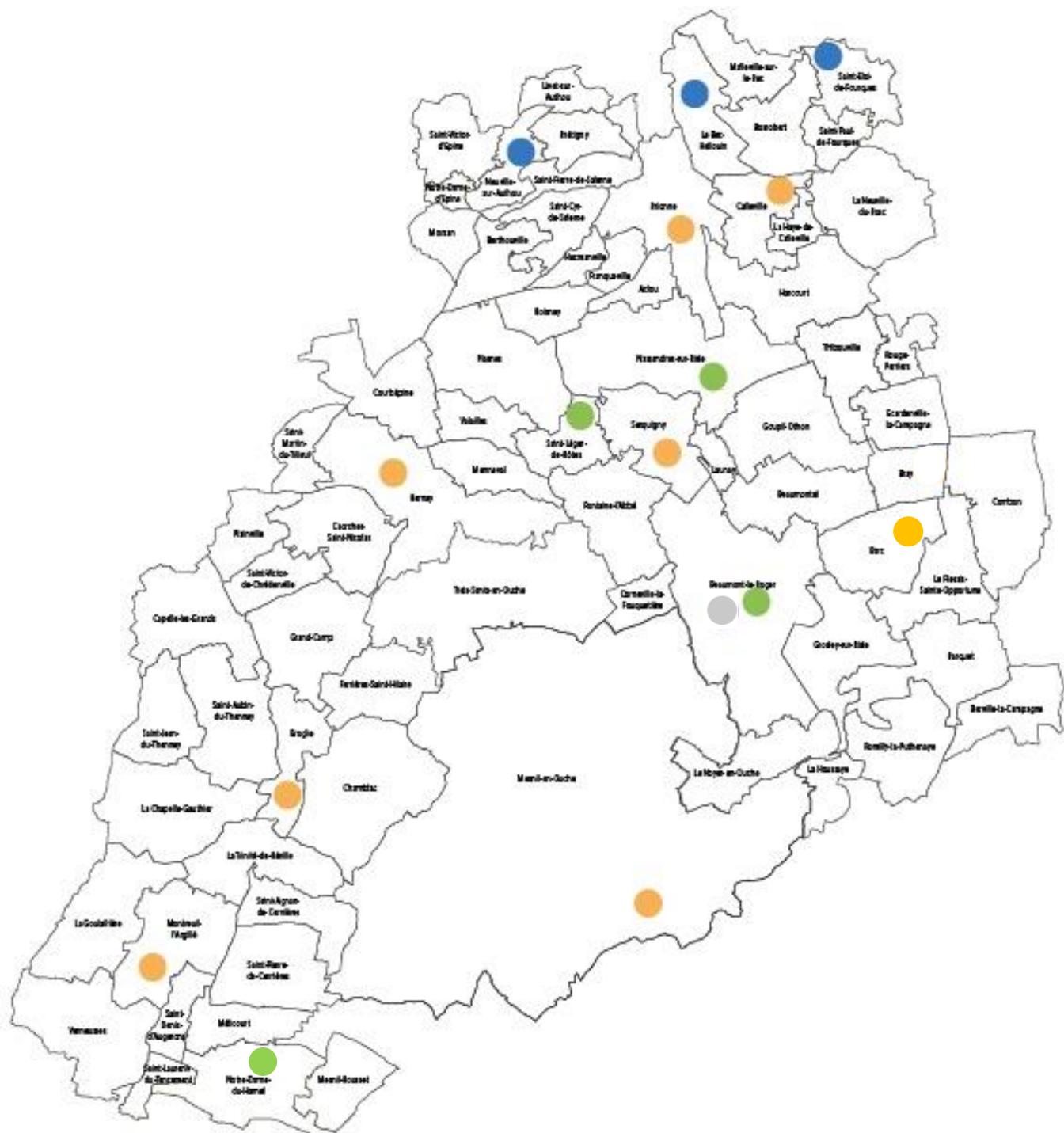
- Favoriser et élargir l'accès à l'offre documentaire (catalogue commun ; fonds enrichi, diversifié et complémentaire entre les bibliothèques, accès à la médiathèque numérique) ;
- Intégrer les bibliothèques à l'identité du territoire tout en gardant ses spécificités ;
- Mutualiser les compétences et accroître la professionnalisation du personnel par la formation ;
- Valoriser l'action culturelle (transversalité avec les services culturels de l'Intercom, programme culturel harmonisé).

Le projet de la collectivité s'appuie sur le **plan de lecture publique du Département**.

Le département et la DRAC ont ciblé l'Intercom Bernay Terres de Normandie comme un territoire propice à la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture.

Prémices d'un état des lieux de la lecture publique sur le territoire :

- plan de lecture publique du Département ;
- transfert des 3 bibliothèques intercommunales aux communes au 1^{er} janvier 2022 ;
- existe 13 bibliothèques communales ainsi que 4 bibliothèques associatives ;
- intervenante scolaire autour de la lecture.



- Bibliothèques Intercommunales publiques
- Bibliothèque Intercommunale enfantine
- Bibliothèques Communales
- Bibliothèques associatives

2. OBJET DE L'ÉTUDE

L'étude devra constituer un véritable outil opérationnel d'aide à la décision des élus pour une définition de la prise de compétence de la lecture publique à l'échelle intercommunale. Elle aidera aussi à la réflexion sur la création d'un réseau de lecture publique, adapté aux problématiques et aux enjeux du territoire intercommunal dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture.

L'étude permettra de définir :

- les orientations et les limites d'une prise de compétence de la lecture publique à l'échelle intercommunale en bonne articulation avec les médiathèques et bibliothèques, les politiques municipales, départementales et nationales ;
- les axes prioritaires à retenir pour le Contrat Territoire Lecture et ses bénéfices pour la population ;
- l'impact économique du développement de la lecture publique sur le territoire.

Le périmètre de travail est fixé à l'ensemble des communes du l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

3. PRESTATIONS ATTENDUES

a) Diagnostic territorial sur l'intercom et des territoires limitrophes

- Analyse de l'environnement :
 - analyser les spécificités culturelles du territoire ;
 - recenser et cartographier les acteurs culturels et sociaux et leurs actions en lien avec le livre, la lecture, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme autre que les bibliothèques/médiathèques et les autres acteurs culturels et sociaux.
 - recenser et cartographier les publics dits « empêchés » ;
 - recenser et cartographier les bibliothèques/médiathèques limitrophes de l'Intercom (*moins de 10 km*) ;
 - Recenser les habitudes des habitants du territoire dans leurs pratiques culturelles, de loisirs.
- Etat des lieux des bibliothèques/médiathèques et des équipes :
 - faire un état des lieux des services rendus à la population par chaque bibliothèque tant au niveau quantitatif que qualitatif en pointant les spécificités de chaque structure ;
 - étudier comment les bibliothèques travaillent en complémentarité avec les autres acteurs culturels du territoire ;
 - évaluer les besoins du personnel : acquisitions, animations, rencontres pour des échanges professionnels, ainsi que les besoins en formation ;
 - évaluer la mise à disposition des outils numériques dans les bibliothèques/médiathèques ainsi que son impact auprès des usagers ;
 - Evaluer les horaires d'ouverture des bibliothèques du territoire ;
 - Evaluer les besoins des habitants en terme horaires d'ouverture des structures.

b) Définition du schéma intercommunal de développement de la lecture publique :

- définir une identité à l'échelle du territoire ;
- augmenter le rayonnement des bibliothèques/médiathèques
- intégrer ces structures dans le champ culturel et ses manifestations ;
- développer une synergie inter structures ;
- accroître la qualité de service ;
- développer les partenariats.

c) Préconisations des axes pour un Contrat Territoire Lecture sur l'Intercom

- Les besoins humains :

- Ce projet s'accompagnera de la création d'un poste d'animateur de réseau à l'échelle du territoire. Il conviendra de définir, le profil, les missions, les modalités de recrutement et les possibles financements ;
- La mise en place et le fonctionnement d'un réseau demande un investissement de chaque acteur. Evaluer les besoins en temps de mise à disposition des personnes hors collectivité.

- Les actions culturelles :
 - envisager la politique d'animation que les bibliothèques et les structures autour du livre et de la lecture pourraient construire ensemble ;
 - en décrire les conséquences, en pointant les avantages et les inconvénients ;
 - évaluer les différents partenariats possibles pour les bibliothèques sur le territoire.
- Le numérique :
 - établir les axes prioritaires autour du développement du numérique (portail commun, offre numérique,...) ;
 - établir des axes d'accompagnements pour la population à l'utilisation des outils numériques dans la lutte de l'illectronisme ;
 - faire des propositions chiffrées et des préconisations sur ce qu'il est pertinent de mettre en place aujourd'hui.

4. MÉTHODOLOGIE

L'étude devra s'appuyer sur le projet de territoire, le projet social et le projet culturel ainsi que sur le plan de lecture départementale.

Outre l'analyse de ces documents, cette étude implique :

- la consultation des élus afin de recenser leurs attentes et leur vision de la lecture publique sur le territoire. Cela concerne les services rendus et à rendre aux usagers et les actions culturelles dans les bibliothèques ;
- des rencontres avec les professionnels et bénévoles des bibliothèques, du circuit du livre sur l'Intercom ;
- des rencontres avec des agents des services de la collectivité en lien avec la culture, la jeunesse et le social ;
- des rencontres avec les habitants (usagers des bibliothèques et non usagers) ;
- toute autre personne ressource touchant des publics en situation d'illettrisme ou d'illectronisme.

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est en cours d'élaboration.

Son rôle sera de suivre le déroulement de l'étude et de valider chacune des étapes.

Ses membres seront :

- M le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- M le Vice-Président en charge l'action culturelle et sportive ;
- Le directeur général des services ;
- Le directeur du pôle actions culturelles et sportives ;
- Un représentant de la Médiathèque Départementale ;
- Un représentant de la DRAC en charge de la lecture publique ;
- Des personnes ressources en matière de lecture publique.

Comité technique

Le comité technique est en cours d'élaboration.

Son rôle est de participer aux travaux sur des thématiques précises. Il accompagne le prestataire dans ses recherches et lui fournit les informations nécessaires à son travail.

Ses membres seront :

- Un représentant de la Médiathèque Départementale ;
- M le vice-président en charge de l'action culturelle et sportive ;
- le chef de service développement culturel ;
- des responsables de bibliothèques/médiathèques du territoire ;
- un responsable du service enfance jeunesse ;

D'autres personnes pourront être conviées à participer à ce comité technique en fonction de l'ordre du jour des réunions.

5. RESTITUTION DE L'ÉTUDE

Le prestataire devra fournir à l'Intercom Bernay Terres de Normandie deux documents dans les trois domaines suivants :

- un diagnostic détaillé et sa synthèse ;
- un rapport détaillant les axes proposés pour une prise de compétence de la lecture publique et sa synthèse ;
- un rapport détaillant les axes possibles pour un CTL, sa synthèse, ainsi qu'une proposition financière.
- Une restitution orale auprès du comité de pilotage et des élus.

L'étude sera la propriété exclusive du commanditaire. Le prestataire ne pourra utiliser à son profit tout ou partie des informations ou document qu'avec l'accord préalable écrit du propriétaire de l'étude.

6. DURÉE DE L'ÉTUDE

La durée totale de l'étude jusqu'à la rédaction du dossier définitif et présentation aux élus (Conférence des Maires puis Conseil Communautaire) est fixée à 3 mois.

7. SÉLECTION DES CANDIDATURES, DÉLAI ET ANALYSE DES OFFRES

a) Constitution du dossier

Le dossier de candidature sera constitué au minimum :

- d'une présentation de la société et de ses domaines de compétences ;
- de la méthodologie et de la démarche utilisée pour réaliser cette prestation ;
- du ou des profils des intervenants envisagés pour réaliser l'étude-diagnostic, précisant le nom du chef de mission ;
- des références du candidat sur des prestations identiques ou équivalentes ;
- d'une proposition financière : un tableau récapitulatif des temps et des coûts de prestations induits ;
- d'un calendrier prévisionnel des phases de l'étude.

b) Délai de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 31 décembre 2021 (envoi en recommandé avec accusé de réception) ou par mail culture@bernaynormandie.fr (envoi avec accusé de réception).

c) Les critères d'analyse des offres

Les critères de sélections sont les suivants par ordre d'importance:

Méthodologie proposée 50 %

Prix de la prestation 40 %

Présentation du phasage 10 %